

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 180**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Collège les Caillols à Marseille : approbation du programme et de l'enveloppe  
financière prévisionnelle

---

**Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Collèges  
0413312150**

## **PRESENTATION**

Le collège les Caillols, construit en 1977 et d'une capacité d'accueil d'environ 750 élèves, est situé 66 rue de la Sariette dans le douzième arrondissement de Marseille.

Une étude de faisabilité a fait apparaître le besoin d'un espace permettant les réunions publiques et les activités culturelles dans ce collège.

De plus, les utilisateurs du collège ont fait connaître la nécessité de pouvoir disposer d'un espace pour la réalisation d'activités sportives telles que la danse, le tennis de table et les arts martiaux.

Enfin, les vestiaires, les sanitaires et le bureau des enseignants d'EPS, ainsi qu'un local pour l'ouvrier professionnel sont actuellement intégrés dans un bâtiment vétuste qu'il conviendrait de démolir.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Il est envisagé une opération relative à la création d'une salle polyvalente et de locaux annexes au collège les Caillols à Marseille.

Les principaux éléments du programme de cette opération, dont le détail figure en annexe du présent rapport, portent sur la démolition de l'actuel bâtiment vestiaires et la reconstruction en lieu et place d'un nouvel équipement avec la mise en place d'installations provisoires pendant la durée des travaux.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le programme de l'opération de création d'une salle polyvalente et de locaux annexes au collège les Caillols à Marseille ainsi que son coût prévisionnel estimé à 2 900 000 €TTC qui sera réparti en 450 000 €TTC pour les services et 2 450 000 €TTC pour les travaux.

Ces montants sont susceptibles d'être révisés dès que les études préalables auront permis de définir les contraintes de réalisation de l'opération.

La totalité de la part travaux fera l'objet d'une proposition soumise au vote du Conseil Départemental lors d'une prochaine session budgétaire.

Les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux seront engagées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

## PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour le lancement d'une opération relative à la création d'une salle polyvalente et de locaux annexes au collège les Caillols à Marseille :

- d'approuver le programme de l'opération, joint en annexe du rapport, pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évalué à 2 900 000 €TTC, réparti en 450 000 €TTC pour les services et 2 450 000 €TTC pour les travaux.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL